

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 13 novembre 2017**, à 19 h, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur François Desrochers.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Gilles Perreault	District numéro 1
Madame Audrey Robert	District numéro 2
Monsieur Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présente :**

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 8 novembre 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

**1.3. Adoption de l'ordre du jour**

**9916-11-2017**

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

- 1.5. Adoption du règlement d'emprunt 751-2017, décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 110 596 \$ concernant des dépenses relatives à la voirie
- 1.6. Adoption du règlement d'emprunt 752-2017, modifiant le règlement d'emprunt 726-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 361 794 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang
- 1.7. Adoption du règlement d'emprunt 753-2017, modifiant le règlement d'emprunt 727-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 515 068 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 5<sup>e</sup> Rang (rue Principale)
- 1.8. Période de questions

## **2. Voirie**

- 2.1. Réparation du pont sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest – Octroi du contrat

### **1.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

**9917-11-2017**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les déclarations reçues sont déposées à la table du conseil à la séance extraordinaire du 13 novembre 2017.

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare que les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, François Desrochers, de la conseillère, Audrey Robert et des conseillers, Gilles Perreault, Michel Dupuis, Pierre Sicard, Jocelyn Beauséjour et Jean Lemieux, ont été déposées aux archives de la Municipalité.

Signé à Saint-Ambroise-de-Kildare, le 13 novembre 2017.

*Patricia Labby*

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **1.5. Adoption du règlement d'emprunt 751-2017, décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 110 596 \$ concernant des dépenses relatives à la voirie**

**9918-11-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,  
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement d'emprunt 751-2017, décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 110 596 \$ concernant des dépenses relatives à la voirie, comme présenté.

**1.6. Adoption du règlement d'emprunt 752-2017, modifiant le règlement d'emprunt 726-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 361 794 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang**

**9919-11-2017**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement 726-2016 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété des travaux de réfection sur le 4<sup>e</sup> Rang et que le règlement 726-2016 a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une approbation selon une dépense et un emprunt de 2 596 106 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement d'emprunt 752-2017, modifiant le règlement d'emprunt 726-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 361 794 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang, comme présenté.

**1.7. Adoption du règlement d'emprunt 753-2017, modifiant le règlement d'emprunt 727-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 515 068 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 5<sup>e</sup> Rang (rue Principale)**

**9920-11-2017**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement 727-2016 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété des travaux de réfection sur le 5<sup>e</sup> Rang (rue Principale) et que le règlement 727-2016 a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une approbation selon une dépense et un emprunt de 3 367 462 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement d'emprunt 753-2017, modifiant le règlement d'emprunt 727-2016, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 515 068 \$, pour l'exécution des travaux de réfection du 5<sup>e</sup> Rang (rue Principale), comme présenté.

## 1.8. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

<b>2. Voirie</b>
------------------

### 2.1. Réparation du pont sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest – Octroi du contrat

9921-11-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* l'exécution des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> Rang, par la résolution 9662-02-2017;

ATTENDU QUE le pont situé sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest nécessite des réparations;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec remboursera les dépenses engagées pour la réparation dudit pont pour un maximum de 24 750 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,  
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*, au coût de 22 500 \$, plus taxes, pour la réparation du pont sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 726-2016 (4<sup>e</sup> Rang) » (23-07006-725).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 19 h 10.

---

François Desrochers  
Maire

---

Patricia Labby  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*